Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260302-2026_32-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux mars deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le vingt-quatre février deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (16) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loic DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentée (1) : Florence ADAM pouvoir à Michel PENHOUËT.

Absents (2) : Eric FROMONT, Emmanuelle DUGAIN.

Monsieur Romain ANDRIEUX a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°32-2026
Sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour la constitution de trois fonds documentaires à la médiathèque

Rapporteur : Corinne Lucas

Mme Lucas expose à l'assemblée que dans le cadre de la politique de lecture publique et dans la continuité de la mise en œuvre du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES), il est proposé de créer de nouveaux fonds documentaires.

Ce projet pourrait bénéficier d'un soutien financier de l'État via le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

Le projet repose sur la constitution de trois fonds documentaires.

1. La création d'un fonds de jeux de société composé de 35 références incluant des classiques intergénérationnels et des titres incontournables du catalogue contemporain et constitué selon la liste des « incontournables des jeux de société » dressée par le Centre de formation aux métiers du jeux et du jouet ;
2. La création d'un fonds « jeux vidéo » articulé autour d'une console grand public (Nintendo Switch 2) et d'un catalogue initial de 15 titres visant à capter le public adolescent et les jeunes familles ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260302-2026_32-DE

3. L'adhésion à un service de vidéo à la demande spécialement conçu pour les médiathèques : « Médiathèque Numérique ARTE », garantissant un accès légal et gratuit pour nos usagers à un catalogue cinématographique et documentaire de référence.

Ce programme d'acquisition de fonds documentaires est éligible au dispositif « Aide au démarrage de projet » de la DRAC Bretagne, qui accompagne les enrichissements significatifs de fonds documentaires tous supports.

Compte tenu de l'intégration de notre bibliothèque au réseau intercommunal, le taux de subvention sollicité s'élève à 30 % du montant HT de l'opération (20 % au titre de l'aide de base + 10 % de bonification liée à la coopération territoriale).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (HT)		***Recettes (HT)***	
Jeux de société 35 titres	875,00€	DGD collections (30% / plancher 1000€)	1072,50€
Console Nintendo Switch 2 et accessoires	450,00€	Autofinancement (commune – budget principal 2026)	2502,50€
Jeux vidéo (15 titres)	1050,00€		
Offre numérique accès ARTE VOD (forfait annuel)	1200,00€		
Total	**3575,00€**		**3575,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *la constitution de ces trois fonds documentaires pour un montant total prévisionnel de 3575,00€ HT ;*
- ***APPROUVE*** *le plan de financement prévisionnel ci-dessous :*

Dépenses (HT)		***Recettes (HT)***	
Jeux de société 35 titres	875,00€	DGD collections (30% / plancher 1000€)	1072,50€
Console Nintendo Switch 2 et accessoires	450,00€	Autofinancement (commune – budget principal 2026)	2502,50€
Jeux vidéo (15 titres)	1050,00€		
Offre numérique accès ARTE VOD (forfait annuel)	1200,00€		
Total	**3575,00€**		**3575,00 €**

- ***AUTORISE*** *M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Bretagne au titre de la DGD Collections pour un montant de 1072,50€ HT (soit 30% de la dépense totale prévisionnelle).*

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260302-2026_32-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Michel PENHOUËT

